

CHARTRE INFORMATIQUE DU COLLEGE RENE CASSIN

ANNEE 2015/2016

L'établissement met à la disposition des élèves un ensemble de matériels, de services et de ressources informatiques destinés **UNIQUEMENT** à un usage pédagogique dans le cadre des enseignements ou des recherches organisés par les professeurs. L'utilisateur, en retour, s'engage à accepter les règles et obligations qui permettent un usage conforme aux objectifs pédagogiques et éducatifs d'une part, un bon fonctionnement de l'ensemble de ces dispositifs d'autre part.

Cette charte :

vient en complément du règlement intérieur du collège et s'inscrit dans le cadre des lois en vigueur:

- Loi du 6 janvier 1978 dite loi informatique et liberté
- Loi du 3 juillet 1985 sur la protection des logiciels
- Loi du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique
- Loi du 1er juillet 1992 relative au code de la propriété intellectuelle,

1) CHAMP D'APPLICATION

L'ensemble des règles et observations énumérées dans cette charte s'appliquent aux élèves qui, dans le cadre de l'enseignement qui leur est dispensé, sont amenés à utiliser les ressources informatiques à vocation pédagogique.

2) ACCES AUX RESSOURCES INFORMATIQUES

L'accès aux ressources informatiques pédagogiques de l'établissement se fait sous la responsabilité du chef d'établissement et sous le contrôle d'un membre de l'équipe éducative.

L'utilisation de ces ressources se fait dans le cadre des projets pédagogiques ou de l'enseignement dispensé. Toute autre utilisation, sauf autorisation ou convention signée par le chef d'établissement est strictement interdite.

Chaque élève dispose d'un compte personnel ouvrant l'accès à un espace de travail personnel et confidentiel (sécurisé par un identifiant et un mot de passe) à partir duquel il aura droit à l'ensemble des services disponibles.

3) ADMINISTRATION DES RESSOURCES

Un administrateur a en charge de gérer les comptes élèves, de veiller à l'application des règles définies dans la présente charte, d'appliquer les consignes de sécurité informatique définies par l'Académie d'Aix Marseille et complétées éventuellement par le Chef d'établissement.

L'utilisation des ressources matérielles ou logicielles ainsi que les échanges via le réseau peuvent être analysés et contrôlés par l'administrateur dans le respect de la législation applicable et notamment de la loi sur l'informatique et les libertés.

L'administrateur est chargé de mettre en œuvre les dispositifs techniques définis par le Ministère ou l'Académie pour contrôler les connexions et assurer le suivi de l'utilisation des postes de travail. Il peut à tout moment fermer un compte élève s'il estime que la présente charte n'est pas respectée ou que le niveau de sécurité n'est plus garanti.

4) RÈGLES A RESPECTER

L'usage des ressources pédagogiques implique le respect des règles énumérées ci-dessous. Ces dernières ont pour objectifs d'assurer :

a- Le respect de l'autre qui consiste à :

- Ne pas chercher à s'approprier le mot de passe de son compte,
- Ne jamais essayer d'accéder à des informations lui appartenant sans son autorisation,
- Utiliser un langage correct dans les messages qui lui sont envoyés,
- Ne pas porter atteinte à son intégrité ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes, images provocants ou pénalement répréhensibles,

b- Le respect des ressources mis à disposition qui implique l'observation rigoureuse des dispositions suivantes, à savoir :

- Ne pas chercher à modifier la configuration des stations de travail,
- Apporter un soin particulier au matériel confié,
- Ne pas chercher à modifier ou détruire des données du réseau,
- Ne pas utiliser les listes d'adresses électroniques à d'autres fins que des objectifs pédagogiques,
- Ne pas perturber volontairement le fonctionnement des services.

c- Règles particulières pour l'usage d'Internet

L'utilisation d'Internet doit se faire exclusivement dans le cadre des projets pédagogiques ou de l'enseignement dispensé. En particulier :

- La connexion à des services de dialogue en direct ou à des forums de discussion est strictement interdite.
- L'accès à Internet se fait en présence et sous le contrôle d'un membre de l'équipe éducative qui autorisera la connexion à des sites.
- L'accès à Internet à des sites pornographique, xénophobe, antisémite ou raciste est strictement interdit.
- Le téléchargement de quelque programme que ce soit est interdit.
- Enfin, dans le cadre de la protection des mineurs, l'élève ne devra laisser son nom, sa photo, son adresse, son numéro de téléphone ou tout autre signe facilitant son identification sur Internet.

Ayant pris connaissance des conditions d'usage de l'Internet et des contrôles qui peuvent être faits, je m'engage à respecter cette Charte. Tout non respect supprimera mon droit d'accès à l'Internet et au réseau informatique du collège.

NOM DE L'ELEVE

CLASSE:

Date :

Signature de l'élève:

Signatures des responsables légaux :

UTILISATION DE PHOTOS D'ELEVES PAR LE COLLEGE

Le collège peut être amené à utiliser, **dans le cadre d'évènements pédagogiques uniquement**, des photos d'élèves du collège:

- Pour son site internet
- Pour d'autres publications de l'établissements (travaux d'élèves...)

La loi nous fait obligation de recueillir l'autorisation écrite des responsables légaux pour l'utilisation de ces images.

J'accepte l'utilisation de photos de mon enfant dans son cadre pédagogique par le collège René Cassin pour l'année scolaire 2015/2016 et je note que je pourrais à tout moment demander le retrait de n'importe quelle photo de mon enfant.

NOM DE L'ELEVE:

CLASSE:

Le :

Signatures des responsables légaux :